



Procès-verbal Conseil municipal du mercredi 24 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 24 avril 2026 à 18 heures sous la présidence de M. Lionel GUILLOT, le maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle, M. RUDELLE Dorian.

Excusé : /

Absent : /

Mme EYDIEUX Marianne a été élue secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le procès-verbal du conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

Le compte rendu de la séance du 20/03/2026 est validé à l'unanimité.

Utilisation des délégations du conseil municipal au maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du conseil municipal au maire.



Bons pour accord

Entreprise	Date	N° Devs	Description	Montant	Validé	Date validation
ESPACE AUTOMOBILE d'AUVERGNE	11/03/2026	D18090	Poignée Master	134,05 €	BPA	25/03/2026
FOUSSIER	24/03/2026	26000645826	Petites fournitures ST	538,94 €	BPA	24/03/2026
FOUSSIER	23/03/2026	26000635877	Petites fournitures ST	590,78 €	BPA	23/03/2026
FOUSSIER	11/02/2026	26000314333	Serrures Ecole + ST	841,28 €	BPA	02/04/2026
GEMAFLO	06/04/2026	1079	Fleurissement 2026	258,17 €	BPA	15/02/2026
FOUSSIER	16/04/2026	2600833909	Petites fournitures ST	183,22 €	BPA	16/04/2026



Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

n° de dossier	reçu le	nom et adresse du propriétaire	nom et adresse du mandataire	nature et adresse du bien	section cadastrale	parcelle	préemption
2026/02	14/03/2026	DEBRIOUDE Louis	ME GUINOT-SIMONNET 11 rue des Batignolles 63530 VOLVIC	2 rue de Romeuf Le Colombier 63410 LOUBEYRAT	YI 97	00HA 07A 40CA	non
2026/03	21/03/2026	BARDIN Philippe	ME MORY Olivier 91 avenue de la République 63028 CLERMONT-FERRAND	Le Pain Béni 63410 LOUBEYRAT	YD 155	00HA 21A 80CA	non
2026/04	21/03/2026	PAGEIX Yves	MAGNIER Sophie 61 rue du Commerce 63310 RANDAN	2 impasse de la Toinette Rochebraud 63410 LOUBEYRAT	ZS 34	00HA 05A 72CA	non
2026/05	30/03/2026	VAISSETTES Jean	ME NUGEYRE-FAYE Jenny 2 rue du Cou de l'Oie 63410 MANZAT	15 chemin des Anes Le Colombier 63410 LOUBEYRAT	YH 86 YH 17	00HA 02A 48CA 00HA 28A 80CA	non
2026/06	30/03/2026	BATISSE Roger	ME CRAYTON-LALITTE 2 rue du Cou de l'Oie 63410 MANZAT	24 rue des Coterades Les Palennes 63410 LOUBEYRAT	YK 70	00HA 20A 64CA	non

Décisions et débats du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-04-001 examinée le 24/04/2026 – Recours à un contrat d'apprentissage.**

Mme Gaëlle BARADUC, adjointe au maire délégué aux ressources humaines, explique que la commune a reçu une demande de contrat d'apprentissage à l'école pour la prochaine rentrée scolaire dans le cadre de la préparation d'un CAP AEPE. Ce contrat d'apprentissage se déroule sur l'année scolaire 2026-2027 avec 2 semaines à l'école et 1 semaine en formation. Le coût pour la commune est d'environ 10 000 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'avoir recours à un contrat d'apprentissage à l'école de Loubeyrat pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

- **Délibération n° 2026-04-002 examinée le 24/04/2026 – Recrutement d'un agent contractuel.**

Mme BARADUC explique que pour préparer la prochaine rentrée scolaire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel pour une durée de travail de 28 heures/semaine. Ce recrutement permettra de pallier le départ d'un agent contractuel polyvalent actuellement en poste qui désire continuer ses études.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire de recruter un agent contractuel pour la rentrée de septembre 2026. La durée hebdomadaire de travail est de 28 heures par semaine avec annualisation du temps de travail.

- **Délibération n° 2026-04-003 examinée le 24/04/2026 – Stage universitaire rémunéré.**

[M. Laurent BERTHELOT ne participe ni aux débats, ni au vote]

Après qu'une demande de stage universitaire ait été reçue en mairie (BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet), Mme BARADUC propose de donner une suite favorable. Le stage se déroulera du 04 mai au 17 juillet 2026 avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaire. Une rémunération de 4,50 euros de l'heure sera appliquée conformément à la réglementation. L'objet du stage sera la réalisation d'une charte graphique, la création d'un site internet, la production d'une newsletter et d'un support de communication papier qui sera diffusé au cours de l'été 2026.

Le conseil municipal autorise l'accueil d'un stagiaire rémunéré au sein du service administratif de la mairie pour des missions de communication.

- **Délibération n° 2026-04-004 examinée le 24/04/2026 – Règlement intérieur du conseil municipal.**

M. le Maire explique que les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT). Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement intérieur a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal qui ne présente aucune observation.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de règlement intérieur du conseil municipal. Ce dernier sera annexé à la délibération.

- **Délibération n° 2026-04-005 examinée le 24/04/2026 – Commission d'appel d'offres (CAO).**

Avec 15 votes, les membres désignés de la commission d'appel d'offres sont les suivants (Le Maire est automatiquement président de cette commission) :

Titulaires : M. RUDELLE Dorian / Mme FAIDIT Catherine / M. BRUNEL Richard

Suppléants : M. CORSO Grégory / M. DUMAS Christophe / Mme LE BLANC Anne-Clotilde

- **Délibération n° 2026-04-006 examinée le 24/04/2026 – Commission communale des impôts directs (CCID).**

Le conseil municipal présente 24 personnes dont les noms seront soumis à la DDFiP qui désignera parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.

• **Délibération n° 2026-04-007 examinée le 24/04/2026 – Création de commissions communales.**

M. le Maire propose la création de plusieurs commissions communales qui auront vocation à être réunies pour évoquer les sujets importants avant qu'ils soient éventuellement présentés et abordés en conseil municipal.

Les commissions communales suivantes sont créées dont les membres ont à chaque fois été désignés par 15 votes pour (le maire est systématiquement président de l'ensemble des commissions) :

- **Environnement, PCAET, agriculture, travaux, aménagement, urbanisme (EPATAU) :** M. Dorian RUDELLE / Mme Marie-Claire MENUGE / M. Grégory CORSO / M. Laurent BERTHELOT / Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI / M. Richard BRUNEL
- **Scolaire, périscolaire, jeunesse :** Mme Marianne EYDIEUX / Mme Catherine FAIDIT / M. Dorian RUDELLE / Mme Anne-Clotilde LE BLANC
- **Vie associative, patrimoine, vie culturelle :** M. Jean-Michel GUILLEMOT / M. Grégory CORSO / M. Christophe DUMAS / Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI
- **Communication, information, transparence, outils informatiques, ressources humaines, formation :** Mme Gaëlle BARADUC / Mme Murielle MONTBOBIER
- **Action sociale :** Mme Catherine FAIDIT / Mme Marie-Claire MENUGE / Mme Murielle MONTBOBIER / Mme Anne-Clotilde LE BLANC
- **Proximité, vie des villages, économie, vie locale :** Ensemble des membres du conseil municipal

Le conseil municipal, avec 15 votes, décide également d'ajouter M. Dorian RUDELLE dans les membres qui composent la commission des finances.

• **Délibération n° 2026-04-008 examinée le 24/04/2026 – Désignation des représentants et référents communaux.**

Avec 15 votes, les membres représentants / référents communaux désignés sont les suivants :

- **Déléguée à la protection des données :** Mme Murielle MONTBOBIER
- **Référent défense :** M. Christophe DUMAS
- **Référent agricole auprès du département :** Mme Marie-Claire MENUGE
- **Représentants CNAS :** Mme Gaëlle BARADUC – M. Guillaume MATHERAT (agent)

• **Délibération n° 2026-04-009 examinée le 24/04/2026 – Actualisation des tarifs des services périscolaires (garderie).**

Mme Marianne EYDIEUX, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, explique qu'il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs périscolaires similaire à l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur l'année 2025, soit +0,9% (indice INSEE). La demie journée de garderie passerait de 1.394€ à 1.407€ (facturation à **1.41€**). La plage horaire de 18h à 18h30 facturée 0.692€ passerait à 0.698€ (**facturé 0.70€**).

Concernant le forfait, il correspond à une facturation maximum sur un mois pour l'équivalent de 20 demies journées soit $1.41€ \times 20 = \mathbf{28,20 \text{ euros}}$

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs présentés pour garderie communale pour l'année scolaire 2026-2027.

• **Délibération n° 2026-04-010 examinée le 24/04/2026 – Budget communal 2026 – Affectation du résultat.**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat à affecter pour le budget primitif 2026 est de 910 950,89 euros ;
- Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 163 580,00 euros.
- Report du résultat en section de fonctionnement (002) 747 370,89 euros

- **Délibération n° 2026-04-011 examinée le 24/04/2026 – Budget : renouvellement de l'aide compensatrice pour les trajets domicile/travail.**

M. le Maire explique que lors du mandat précédent, une aide compensatrice a été mise en place destinée aux agents communaux. Ce renouvellement arrive à terme le 31/05/2026, c'est pourquoi il propose au conseil municipal de renouveler ce dispositif pour jusqu'au 31/05/2027.

Il présente les modalités de versement :

- Prise en charge par la collectivité de 0.40€/litre d'essence ou gasoil (ne comprend pas les véhicules GPL et électriques).
- Prise en charge par la collectivité de 50% des frais de péage sur présentation de justificatifs dans la limite de 50 euros/mois et par agent.
- Le calcul se fera sur une base moyenne d'une consommation de 7litres/100km.
- L'aide sera versée pour les trajets domiciles/travail dont la distance allée est supérieure à 1km.

L'aide sera versée en fonction du nombre réel de trajets effectués

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit ce dispositif jusqu'au 31/05/2027.

- **Délibération n° 2026-04-012 examinée le 24/04/2026 – Budget : renouvellement de la prime solaire communale.**

M. le Maire présente le dispositif de prime solaire communale mise en place par le conseil municipal lors du précédent mandat :

- Prime destinée aux administrés et entreprises installant des panneaux solaires/photovoltaïques sur une construction située sur le territoire communale.
- Calcul de la prime : 40% du montant du matériel dans la limite de 400€ par an et par foyer.
- Dépôt d'un dossier de demande en mairie (formulaire disponible en mairie et sur le site internet).
- Versement de la prime dans la limite d'une enveloppe de 10 000 euros pour l'année 2026 et sous présentation de justificatifs (déclaration préalable si installation sur toiture, attestation de raccordement ENEDIS). Un contrôle pourra être fait de manière aléatoire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le dispositif d'aide pour l'acquisition de panneaux solaires.

- **Délibération n° 2026-04-013 examinée le 24/04/2026 – Fiscalité : taux d'imposition 2026.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter des taux d'imposition basés sur la revalorisation annuelle des bases d'imposition qui est imposée par l'Etat et sur la conservation des taux d'imposition 2025 pour 2026.

Les taux d'imposition votés pour 2026 sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 42,25%
- Taxe foncière non bâtie : 93,63%
- Taxe d'habitation : 14,35%

- **Délibération n° 2026-04-014 examinée le 24/04/2026 –Budget communal : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. Il est présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
011 - Charges à caractère général	432 310,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté [excédent ou déficit]	747 370,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	501 575,00 €	013 - Atténuations de charges	12 000,00 €
014 - Atténuations de produits	160 020,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	195 768,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	705 457,89 €	731 - Impôts et taxes	538 361,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 396,00 €	73 - FncGIF	49 228,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	131 569,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	383 600,00 €
66 - Charges financières	14 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €
TOTAL	2 026 327,89 €	TOTAL	2 026 327,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitres	RAR 2025	Dép 2026	BP 2026	Chapitres	RAR 2025	Rec 2026	BP 2026
001 - Déficit cumulé		81 671,43 €	81 671,43 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	705 457,89 €	705 457,89 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 000,00 €	3 000,00 €	024 - Produits de cessions	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	86 000,00 €	86 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	29 396,00 €	29 396,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 241,20 €	- €	3 241,20 €	041 - Opérations patrimoniales		- €	- €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	300 180,00 €	300 180,00 €
31 - Immobilisations corporelles	158 805,10 €	662 454,16 €	821 259,26 €	13 - Subventions d'investissement	80 138,00 €	- €	80 138,00 €
33 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	21 - Immobilisations corporelles		- €	- €
37 - Autres immobilisations financières		- €	- €	27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
	162 046,30 €	853 125,59 €	1 015 171,89 €	TOTAL	80 138,00 €	935 033,89 €	1 015 171,89 €

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget (hors restes à réaliser 2025) sont l'acquisition d'un tracteur, l'installation d'une Box médicale, le changement de la chaudière de la mairie, l'acquisition d'une maison au bourg, l'installation de jeux d'enfants dans les villages, l'installation de stores extérieurs à l'école, l'aménagement du local archive de la mairie, l'achat de deux écrans numériques interactifs pour l'école ou encore le changement de l'automate de la chaudière de la salle polyvalente.

Une note brève et synthétique de présentation du budget est validée et sera affichée en mairie, diffusée sur le site internet de la commune (www.loubeyrat.fr) et annexée à la délibération. Elle est communicable sur simple demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

- **Délibération n° 2026-04-015 examinée le 24/04/2026 – Subvention au titre du Fonds Vert pour l'acquisition de stores extérieurs pour l'école.**

Dans le cadre d'une demande de prime au titre du Fonds Vert pour l'installation de stores extérieurs au groupe scolaire, le service de la préfecture demande à ce que le conseil municipal délibère pour l'engagement des dépenses en cas de notification de la subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'engagement des dépenses en cas de notification de la subvention.

- **Délibération n° 2026-04-016 examinée le 24/04/2026 – Budget assainissement 2026 : Affectation du résultat.**

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat à affecter pour le budget primitif 2026 est de 38 865,43 euros ;
- Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0,00 euros.
- Report du résultat en section de fonctionnement (002) : 38 865,43 euros
- **Délibération n° 2026-04-017 examinée le 24/04/2026 – Budget assainissement : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 83 715,43 euros tandis que la section d'investissement s'équilibre à 82 080,19 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
002 - Résultat fonctionnement reporté	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	38 865,43 €
011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	013 - Atténuations de charges	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	042 - Opération d'ordre entre sections	27 350,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 500,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	73 - Impôts et taxes	- €
023 - Virement à la section d'investissement	22 087,43 €	74 - Dotations, subventions et participations	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 053,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
65 - créances admises en non valeur	2 000,00 €		- €
66 - Charges financières	2 575,00 €	77 - Produits exceptionnels	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €		- €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	TOTAL	83 715,43 €
TOTAL	83 715,43 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
001 - Déficit cumulé	- €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 939,76 €
13 - Subventions d'investissement	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	22 087,43 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 450,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 053,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	041 - opérations patrimoniales en section d'investissement	- €
21 - Immobilisations corporelles	33 280,19 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	13 - Subventions d'investissement	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	27 350,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
TOTAL	82 080,19 €	27 - Autres immobilisations financières	- €
		TOTAL	82 080,19 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

- **Délibération n° 2026-04-018 examinée le 24/04/2026 – Budget lotissement : vote du budget primitif 2026.**

Le projet de budget présenté et validé par la commission des finances a été envoyé en amont du conseil municipal à l'ensemble des membres. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 40 609,50 euros tandis que la section d'investissement s'équilibre à 34 656,99 euros.

Dépenses de fonctionnement : 40 609,50 euros

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 5 952,51€
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 656,99€

Recettes de fonctionnement : 40 609,50 euros

- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses.... 8 497,51€
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 32 111,99€

Dépenses d'investissement : 34 656,99 euros

- Chapitre 001 – Solde reporté : 2 545€
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 32 111,99€

Recettes d'investissement : 34 656,99 euros

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 656,99€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026.

- **Délibération n° 2026-04-019 examinée le 24/04/2026 – Budget : fongibilité des crédits.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cela permet une plus grande réactivité comptable puisque le mouvement de crédits n'est plus soumis à délibération. Le Conseil municipal sera informé de chaque mouvement de crédits.

- **Délibération n° 2026-04-020 examinée le 24/04/2026 – Dépôt d'un permis d'aménager.**

M. le Maire explique que la commune est propriétaire depuis 2018 d'un terrain constructible d'environ 4200m² (YD 240). L'objectif est de diviser la parcelle en 4 terrains constructibles d'une superficie de 800 à 1000m². Afin de pouvoir viabiliser les terrains, la commune a fait l'acquisition en 2023 de la parcelle YD 111 par laquelle l'accès se fera.

Mme Claire BONARD-MAZZOLINI demande si une estimation de la viabilisation a été faite et quel est le prix de vente prévisionnel des terrains. Il lui est répondu qu'une consultation a été effectuée au début du projet et que le coût de la viabilisation était compris entre 80 000 et 100 000 euros. Le prix de vente des terrains devra être fixé par le conseil municipal.

Mme BONNARD-MAZZOLINI signale que certains habitants se plaignent du nombre de constructions aux Palennes. M. Dorian RUDELLE, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, répond qu'il n'y a pratiquement plus de parcelles constructibles sur la commune et que de ce fait, le nombre de constructions nouvelles est amené à diminuer fortement.

Le conseil municipal, avec 13 votes pour et 2 abstentions (Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI et Mme Anne-Clotilde LE BLANC), autorise le maire à déposer un permis d'aménager sur l'emprise foncière

située aux Palennes composée de la voirie communale VC 228 et des parcelles cadastrées YD 111 et YD 240. Ce permis d'aménager consiste en la création et la viabilisation de 4 terrains constructibles.

- **Délibération n° 2026-04-021 examinée le 24/04/2026 – Programme d'Aménagement Durable (PAD) : acquisitions foncières au Bourg de Loubeyrat.**

M. le Maire et M. RUDELLE expliquent qu'un PAD a été réalisé et finalisé en 2025 avec des fiches actions qui permettent au conseil municipal d'aborder plusieurs thématiques sur l'aménagement du Bourg. La fiche action n°8 du PAD identifie les parcelles cadastrées YC 58 et YC 122 comme prioritaires pour une acquisition foncière.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune, notamment en raison de leur localisation et de leur potentiel pour :

- **Réinvestir un bâtiment** idéalement situé, susceptible d'accueillir un nouveau service ;
- **Qualifier le paysage du bourg** par la déconstruction d'un hangar existant, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la fiche action n°8 du Programme d'Aménagement relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées YC 58 et YC 122, situées au Bourg. Le maire est autorisé à engager des négociations avec les propriétaires desdites parcelles en vue de leur acquisition amiable. À défaut d'accord, il est autorisé à exercer le droit de préemption de la commune.

- **Délibération n° 2026-04-022 examinée le 24/04/2026 – Mise à disposition de locaux communaux à Combrailles, Sioule et Morge pour l'ALSH.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à disposition de locaux de l'école à Combrailles, Sioule et Morge pour l'exercice de la compétence ALSH. L'entretien des locaux est à la charge de CSM pendant la durée de la mise à disposition.

- **Délibération n° 2026-04-023 examinée le 24/04/2026 – Agence France Locale : octroi de la garantie pour l'année 2026.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la garantie dans les conditions prévues par l'Agence France Locale.

- **Délibération n° 2026-04-024 examinée le 24/04/2026 – Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Communication du rapport d'activités 2024.**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

- **Questions diverses.**

Mme Catherine FAIDIT se porte volontaire pour la collecte lors des campagnes du Bleuets de France les 8 mai et 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Procès-verbal arrêté le 03/07/2026

A Loubeyrat

Le Maire
Lionel GUILLOT



